

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT**. (arrêté N° **3/26/0058** du 20 mars 2026) pour le stockage de substances et mélanges classés, 445 Z.A.E Wolser F à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : **du 8 juin 2026 au 17 juillet 2025**

Bettembourg, le 2 juin 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

